

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-626**

**DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU  
CHEMIN DU LAC-ROND PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR  
LA PÉRIODE ESTIVALE 2026**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 18 août 2022) ;

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Rond ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais ;

**ATTENDU QUE** pour l'entretien *régulier* les services de « Gilbert P. Miller & Fils Ltée » ont été retenus pour une somme de 6 446.40 \$ taxes en sus ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur concerné a été avisé de procéder aux travaux d'entretien estival requis ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 avril 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** \_\_\_\_\_

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2026-626 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Rond par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période estivale 2026 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2

Pour la période estivale 2026, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien estival du chemin du Lac-Rond. Les travaux suivants seront effectués :

**L'entretien estival pour un montant maximal de 7 444.71 \$  
taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

## ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien estival du chemin du Lac-Rond, une tarification sera imposée au compte de taxes 2026.

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

## ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien estival du chemin du Lac-Rond, une tarification de 240.15 \$ sera imposée à chacun des 31 propriétaires de chalet(s)/maison(s) ou terrain(s). La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

## ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

## ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le ou les propriétaires de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

## ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

## ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Karine Dostie  
Mairesse

---

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier

**Avis de motion, présentation et adoption : Le 15 avril 2026**  
**Adoption du règlement : Le xx 2026**  
**Entrée en vigueur du règlement : Le xx 2026**  
**Affichage du règlement le: Le xx 2026**

**Annexe au règlement 2026-626**

**Propriétaires sur le chemin du Lac-Rond**

<b>Matricule</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse civique</b>
4080-47-3340	Helene Lamy	118, chemin du Lac-Rond
4080-45-5909	Jacques Fontaine	130, chemin du Lac-Rond
4080-55-8266	Isabelle Cloutier	135, chemin du Lac-Rond
4080-85-0442	Claude Reeves	191, chemin du Lac-Rond
4080-95-7370	Caroline Viel	315, chemin du Lac-Rond
4180-04-1052	Marika Deschamps	322, chemin du Lac-Rond
4180-03-4560	Carl Marin	324, chemin du Lac-Rond
4180-14-1850	Konstantinos Voggas	328, chemin du Lac-Rond
4180-25-0148	Peter Gazetas	387, chemin du Lac-Rond
4180-14-7241	Nadine Lussier	388, chemin du Lac-Rond
4180-25-4825	Veronique Ledoux	389, chemin du Lac-Rond
4180-24-2410	Andras Ungar	390, chemin du Lac-Rond
4180-23-2910	Frederick Henderson	420, chemin du Lac-Rond
4080-75-3552	Annie Champagne	Lot 5 588 185
4080-94-2300	Lakhdar Kamouche	Lot 5 588 177
4180-04-7789	Maria Nikitopoulos	Lot 5 588 167
4180-05-4678	Benoît Sicotte	Lot 5 588 160
4180-13-5363	Daniel Brujionut	Lot 5 588 166
4180-15-2368	Marina Romanelli	Lot 5 588 161
4180-23-4066	Nada Nubani	Lot 5 588 171
4180-25-9715	Luc Massicotte	Lot 5 588 164
4080-85-8934	Jonathan Gibeault	Lot 6 700 052
4180-34-4018	Noah Davis-Assil	Lot 6 497 488
4080-74-2517	Parallel 45 North Aerospace Inc.	Lot 6 517 138
4080-56-6535	Gestion CD Bourdeau Inc.	Lot 5 588 183
4080-46-5829	Noreen Sindhu	Lot 5 588 202
4080-54-3266	Daniel Ciuca	Lot 5 588 197
4080-65-8664	Colleen O'Brien	Lot 5 588 184
4080-54-7646	4443560 Canada Inc.	Lot 5 588 199
4080-57-4508	François Janelle	Lot 5 588 180
4080-65-3774	Ernest Methot	Lot 5 588 182